



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue
DG Gouvernance
et
Développement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

**LA BONNE GOUVERNANCE DANS
TOUS SES ETATS ET FORMES**

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMB**A, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMAMINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bèbè KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI** *Micheline*, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zananihi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamany Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOUNZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesser@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valéry-Aimée TAKI: takiamee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+[225](tel:+2250706862722)) [0706862722](tel:+2250706862722)

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTIKouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANER Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOU GBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLAKouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
20. **GONDODi mandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOIZakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazabo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GOAmed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉTahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (engras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2^{nde} éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE

KOUAME Konan Simon1-15

LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE

ANGORA N'gouan Yah Pauline épouse ASSAMOI16- 25

IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA

ABAKAR Ousmane Abdallah26- 40

GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN

AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand41- 54

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE

ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....55-72

LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)

DÉDÉ Jean Charles 73-92

PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO

SANKARA Yassia93-114

LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE

Robert Lorimer ZOUKPÉ115-128

INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE Â L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS

BAGAN Dègnon129-151

LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF

COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR ACADEMIC INSTITUTIONS	
DOFFOU N'Cho François	152-166
LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE	
BONANÉ Rodrigue Paulin	167-184
L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBSIEN : UNE ACTUALISATION DE LA SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN AFRIQUE	
KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra	185-199
L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE	
Youssef DIARRASSOUBA	200-209
GOVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS : POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS AFRICAINS	
KOFFI Éric Inespéré	210-229
INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO : PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ÉTAT ET CONSTRUCTION DE L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE	
ZERBO Armel Tiessouma Théodore	230-247
LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET POLITIQUE	
Moulo Elysée KOUASSI	248-261
BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S <i>TIES THAT TETHER</i> ADAMA Kangni	262-275
<i>GOVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE</i>	
Koffi Améssou ADABA et Leonie RosaBACK	276-301
L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE	
ALKARAKPEY Méyssouun	302-317

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE	
AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE	
AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE	
ATTATI Afi	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES	
BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994	
Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU	
ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL	
FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES	
LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIÈ À LA FIN DU XVIIIÈ SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 –2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / AFRICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAH I Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICA I N : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS DE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEF I ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MAL DE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin.....	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël.....	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIOPOLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié.....	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ.....	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée.....	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÊSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolé Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	
Clarisse Maryse MIMBUIH M'ELLA.....	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES

TOUKO Arinte.....1038-1050

GOVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU

Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac 1051-1070

DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE

ASSAHON Ahou Anne-Nadège..... 1071-1088

LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?

DAH Nibaoué Édith..... 1089-1101

STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE

Alain Messoun ESSOI 1102-1123

FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE

KOUASSI N'Goh Thomas 1124-1137

APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Joëlle Fabiola NSA NDO.....1138-1156

« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »

SAMBO Jean Jonasy Fils 1157-1184

DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER

YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....1185-1203

GOVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES

DIALLO Fousseny1204-1231

AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ

*Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand
N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME*1232-249

**LE GENRE À L'ÉPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIÈCLE :
QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?**

ABALO Mieso1250-1264

**LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR
LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?**

BAMAZE N'GANI Essozimina1265-1281

Gouvernance politique

L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBbesIEN : UNE ACTUALISATION DE LA SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN AFRIQUE

Axe : Gouvernance politique

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra

Université Alassane Ouattara de Bouaké Côte d'Ivoire

Philosophie politique et sociale

Résumé

La pensée politique de Thomas Hobbes, notamment dans son œuvre *Le Léviathan*, a marqué un tournant dans la compréhension de la gouvernance politique. Dans un contexte d'instabilité politique en Angleterre, Hobbes a cherché à expliquer la nécessité d'instituer un pouvoir absolu pour maintenir la paix et éviter le chaos. Pour actualiser Hobbes au XXI^{ème} siècle, nous nous inscrivons dans sa logique ; car comme l'Angleterre de son époque, notre société actuelle est politiquement malade. Malade de corruption, de bâillonnement, de conflits politico-religieux, de génocides, etc. Pourquoi un pouvoir absolu doit être légitimement accepté par les individus aujourd'hui ? Pourquoi les citoyens consentent-ils à renoncer à leurs droits naturels pour établir une autorité souveraine qui possède un pouvoir totalitaire ? Comment ce pouvoir peut-il être actualisé moralement et politiquement.

Notre objectif dans cette étude est d'actualiser le pouvoir absolu tel que thématiqué par Thomas Hobbes en termes d'une souveraineté totale qui n'est soumise à aucune limitation, à aucun contre-pouvoir. Pour nous, pour que la société soit stable, le souverain doit détenir légitimement une autorité absolue. Par les méthodes historique et critique nous conduirons de proche en proche notre recherche. Les résultats escomptés sont les suivants : le contrat social et l'absolutisme politique permettent de créer un ordre et une stabilité dans une société naturellement conflictuelle en raison d'intérêts politiques divergents.

Mots clés : Souveraineté totale, pouvoir politique, gouvernance étatique, conflits sociaux

Abstract

The political thought of Thomas Hobbes, notably in his book *Leviathan*, marked a turning point in our understanding of political governance. Against a backdrop of political instability in England, Hobbes sought to explain and justify the need to institute and maintain absolute power in order to secure peace and avoid chaos. To bring Hobbes up to date in the 21st century, we follow his logic, because, like the England of his day, our society today is sick. Sick with corruption, gagging, politico-religious conflict, genocide and so on. In this perspective of updating Hobbes's political absolutism as a means of curing these social pathologies in present-day Africa, our ambition in this study is to articulate his absolutist political theory with his conception of total sovereignty as a pledge, or even prolegomena, to effective governance with a view to peace and social stability in Africa. Our aim, fundamentally, is to actualize total sovereignty, which is not subject to any limitations. The thesis is that, for society to be stable, the sovereign must have absolute authority. Historical and critical methods will enable us to bring this work to a successful conclusion.

Keywords: political absolutism-total sovereignty-state governance-social conflicts.

Introduction

Depuis la parution du *Léviathan* en 1651, l'œuvre de Thomas Hobbes n'a cessé d'interroger la nature de l'autorité politique, particulièrement en contexte de crise et de désintégration de l'ordre social. À l'origine d'une pensée de la souveraineté absolue fondée sur le Contrat Social, Hobbes conçoit l'État comme un artifice nécessaire pour empêcher le retour à l'« état de nature », marqué par la guerre de tous contre tous. Cette vision radicale de l'autorité a souvent été perçue comme autoritaire, voire despotique ; pourtant, elle s'offre aujourd'hui, comme un prisme pertinent pour penser certaines réalités politiques du continent africain en proie à des instabilités structurelles, à la faiblesse institutionnelle pour ainsi dire à la fragmentation du pouvoir. Dans cette réflexion, nous nous proposons d'examiner de proche en proche l'actualité de la pensée hobbesienne dans le cadre politique singulier de la gouvernance africaine contemporaine.

Cependant, loin de promouvoir un retour au despotisme, il s'agit pour nous, d'interroger et surtout de savoir en quoi, l'idée d'une souveraineté forte et centralisée pourrait offrir une réponse théorique et pratique aux pathologies politiques africaines.

Pour mener à bien notre étude, nous l'organiserons schématiquement comme suit : comment articulée, dans le cas de l'Afrique contemporaine, l'absolutisme politique hobbesien à la souveraineté comme prolégomènes ou gage d'une gouvernance à même de garantir la paix et la stabilité sociale ? Que signifie les concepts hobbesiens d'absolutisme politique et de souveraineté totale ? À quoi pourrait sémantiquement renvoyer le concept du social en général et de ses expressions en Afrique actuelle comme forme pathologique ? En quoi la théorie hobbesienne de l'absolutisme politique et son pendant de souveraineté totale, s'avèrent efficaces, voire efficaces pour être gages de gouvernance en vue du rétablissement de l'ordre, de la paix en vue de la stabilité sociale ?

Dans la suite de notre raisonnement, nous allons structurer notre argumentation en trois moments. D'abord, dans un premier coup de torche, nous procéderons à une clarification des notions hobbesiennes d'« absolutisme politique » et de « souveraineté totale ». Ensuite, et pour justifier leur sollicitation en contexte africain actuel, nous nous orienterons vers sur la notion du social en vue de la saisir sémantiquement sous son double aspect sociologique et philosophique pour en indiquer quelques figures pathologiques. Enfin, la troisième partie de notre réflexion mettra en exergue l'efficacité de la théorie absolutiste de Thomas Hobbes et son pendant, à savoir la souveraineté totale comme prolégomènes, voire gage de la gouvernance en Afrique en vue de l'ordre, de la paix et de la stabilité sociale.

1. Des fondements au sens de l'absolutisme politique et de la souveraineté totale chez Thomas Hobbes

1.1. L'état de nature comme fondement de l'absolutisme politique

Traiter de l'absolutisme politique chez Thomas Hobbes, requiert dans une perspective méthodologique ou théorique, de recourir à ce qui l'explique et même le justifie, à savoir l'« état de nature ». Toutefois, cette notion, sous la plume des exégètes, se donne comme un mot à géométrie variable qui oscille sémantiquement d'un auteur à un autre. Abstraction faite de la brochette de sens dont est l'objet, la notion d'« état de nature », nous nous en tenons au sens que lui confèrent deux auteurs, en l'occurrence Ignace Zasseli Biaka et Jean Beachler. Pour le premier, dans l'économie de la pensée contractualiste, « il faut considérer l'état de nature (...) comme un élément d'investigation car le but essentiel des penseurs [contractualistes] (...) demeure la transformation des sociétés humaines, dont l'atome principal est l'individu. L'état de nature permet de soutenir que la société n'est pas spontanée (...) », (I. Z. Biaka, 1982, p. 26).

Chez Jean Beachler, une signification du concept d' « état de nature » à mettre à l'actif de l'intelligence de la pensée du Contrat Social est à souligner pour le compte de notre propos. En effet, dans une somme théorique sur la démocratie intitulée *Démocraties*, cet auteur nous présente la brochette d'une signification de l' « état de nature » à trois ententes et détentes, c'est-à-dire une définition à trois niveaux ainsi qu'il suit :

L'état de nature peut être pris en trois sens. En un sens chronologique, il suggère que cet état a effectivement précédé l'état politique : ce sens est destitué de tout fondement, et doit être définitivement rejeté : l'homme a toujours vécu en politique. En un sens logique, l'état de nature est une hypothèse heuristique, destinée à faire découvrir, par l'analyse de son contradictoire fictif, les fondements de l'état politique. Je répudie aussi entièrement ce sens logique, parce que je prétends échapper aux errements de la philosophie politique moderne (...) En un sens ontologique, l'état de nature résulte d'un travail de découpage opéré par l'entendement sur la nature humaine (...) Ici l'état de nature est pris dans un sens réaliste et actuel, en ce que les hommes concrets et vivants ont un comportement effectif, qui suppose l'indépendance comme son fondement. Par conséquent, à tout moment de l'état politique, les citoyens demeurent virtuellement à l'état de nature et peuvent y retourner à l'instant. J'utilise ce concept au troisième sens seul. (J. Beachler, 1985, p. 29).

En somme, dans un propos à l'idée similaire qui a l'avantage d'être plus significatif, L. A. Komenan (2020, p. 61) écrit que « la théorie du Contrat Social, articulée sur celle de "l'état de nature", est (...) une hypothèse méthodologique (...) exprimant la nécessité rationnelle que l'on construit, que l'homme imagine, pour expliquer le fondement de la société ». Cela dit, que regorge le concept d'état de nature hobbesien qui fonde, voire légitime la société civile et partant, le pouvoir politique ?

L'état de nature, écrit T. Hobbes lui-même (1975, p. 59), est celui de « la condition naturelle de l'homme », « condition faite de défiance et de guerre ». En effet, dans la sa perspective, l'état de nature est celui où les hommes n'ont pas de gouvernement du tout et où les vocables de « légitime » ou d'« illégitime » n'ont pas de place. Dans cet état sans gouvernement, c'est-à-dire sans instance politique où chacun use de son droit ou jouissance naturelle lui permettant de faire ce que bon lui semble, les individus, comme par nécessité, ressentent le besoin de trouver un moyen de mettre un terme à cet état de libre cours des passions, pulsions et désirs qui périclitent continuellement la vie de chacun et tous par le renoncement à son droit ou sa volonté de puissance. Dans cette veine, « (...) le motif, la fin pour lesquels un homme accepte ce renoncement au droit et sa transmission n'est rien d'autre que la sécurité de sa personne (...) » (S. G. Fabre, 1996, p. 59.)

Comme on peut le voir, le fondement en termes de finalité de l'état civil ou politique chez Hobbes, est la sécurité et la paix des citoyens, rendues possibles par la législation, œuvre

d'un individu ou un collègue dénommé, selon la terminologie hobbesienne, le Léviathan, détenteur d'un pouvoir absolu, voire arbitraire. Chez Thomas Hobbes, l'en somme,

(...) la légitimité du Léviathan, c'est-à-dire (...) l'État, dépend de sa capacité à créer les conditions nécessaires à la préservation de la vie des sujets. De la paix effective, découle l'effectivité du 'contrat' passé entre l'État et ses citoyens, contrat par lequel ces derniers autorisent le transfert de certains droits au souverain, et notamment le droit à l'auto-défense. Par le truchement du contrat, chacun exprime sa confiance en l'État pour assurer la sécurité de tous, (C. C. Paris, 2013, p. 101-102.)

En clair, l'«état de nature», est ce qui fonde l'absolutisme politique de Hobbes qui, comme on le sait, a cours dans l'état civil sur la base de son anthropologie philosophique. C'est ce qui justifie l'intégralité de sa souveraineté du social en vue de l'ordre et de la paix et qui nous intéressera dans la seconde partie.

1.2. Sens hobbesien de la souveraineté totale

Chez Thomas Hobbes, la souveraineté constitue le fondement de l'ordre politique. Dans son œuvre majeure, *Le Léviathan*, il élabore une théorie de l'État qui repose sur une conception radicale de la souveraineté : elle est absolue, indivisible et nécessaire à la paix civile. Le sens de cette souveraineté totale s'enracine dans sa vision pessimiste de la nature humaine et dans sa conception contractualiste du pouvoir.

« C'est chez Hobbes, on l'a vu, que le « pouvoir » devient pour la première fois explicitement l'objet de la réflexion politique. Or ce terme recouvre chez lui à la fois le pouvoir physique et le pouvoir légal. (...) De là découle le sens de souverain : la seule souveraineté découle de la loi ; il ne saurait s'agir d'un droit divin. Le souverain en est soit le créateur, soit le garant » L. Foisneau et D. Thouard (2005, pp.189-190)

Selon Hobbes, l'homme est naturellement belliqueux et grégaire à l'état nature. C'est pourquoi, il faut aller à une société civile pour garantir la paix, la sécurité des biens et des individus. Pour garantir cette sécurité, il faut un pouvoir fort, un souverain absolu, celui à qui, tous et de façon consensuelle, ont conféré leur droit. Ce type de gouvernant n'est que Léviathan. La souveraineté du Léviathan est comme une réponse équilibrée aux tensions de l'état de nature. Hobbes part d'une anthropologie négative, c'est-à-dire l'homme livré à lui-même et qui est animé par des désirs illimités et qui, en conséquence, rentre en conflit avec ses semblables.

L'état de nature est ainsi présenté dans la philosophie politique de Hobbes comme un état de guerre de tous contre tous où la vie est solitaire, pauvre, méchante, brutale et courte. Il prévaut de façon permanente une insécurité. Pour échapper à cette dernière, les individus passent un contrat social dans lequel ils renoncent à leurs droits naturels et les transfèrent à une autorité souveraine. La souveraineté chez Hobbes ne peut être partagée ni limitée : elle doit être

totale, c'est-à-dire absolue, indivisible et inaliénable. Le souverain, qu'il s'agisse d'un monarque, d'une assemblée ou d'un autre corps politique, détient tous les pouvoirs ; législatif, exécutif, judiciaire, et même religieux. Ce pouvoir illimité est, selon Hobbes, le seul moyen de garantir la paix et l'ordre dans la société. L'autorité du souverain ne peut être contestée ; car il est la condition même de la sécurité.

Bien que Hobbes défende un pouvoir absolu, il ne prône pas nécessairement la tyrannie. Le souverain tire son autorité du consentement initial des individus. Son pouvoir est justifié, non par une origine divine ou héréditaire, mais par le besoin rationnel de sécurité. Si le souverain ne garantit plus la paix, certains commentateurs estiment qu'il perd sa légitimité bien que Hobbes lui-même reste très prudent sur le droit de résistance.

Enfin, la souveraineté totale chez Hobbes, a une visée fondamentalement unificatrice. Elle évite les conflits de compétence et les luttes de pouvoir internes. L'unité du pouvoir est donc, pour lui, la condition de possibilité d'un ordre politique stable. C'est pourquoi toute forme de division du pouvoir ou de pluralisme politique est perçue comme une menace pour la paix civile. En effet, le sens de la souveraineté totale chez Hobbes réside dans sa fonction qui consiste à permettre la sortie de l'état de nature et instaurer un ordre politique stable et pacifique. Cette souveraineté, bien qu'absolue, ne vise pas l'arbitraire, mais l'efficacité politique et la sécurité des individus. Elle constitue l'ossature de la pensée hobbesienne de l'État et continue d'influencer les théories modernes de la souveraineté.

2. / Du social et de ses pathologies en Afrique postcoloniale

2.1. Du social

Dans la mesure où tout traitement épistémologique procède de la clarification sémantique du champ théorique, nous voudrions proposer une brochette de significations de ce vocable qui, philosophiquement varié, n'en demeure pas moins, à la lumière des enseignements de l'histoire de la philosophie politique. Dès lors, le social, qu'est-ce à dire ?

Du social, il est possible, relativement à son acception, d'en dégager une pluralité et ce, suivant la région épistémologique d'où l'on se situe. Ici, et pour les besoins de notre cause, nous mettrons brièvement en évidence trois perspectives sémantiques qui se déclinent en sociologique, philosophique et factuelle.

Premièrement, dans l'optique sociologique, qui est par ailleurs un espace où prévaut l'hétérogène et l'équivoque, l'équivalent de la société, est une construction progressive qui naît

de liens, connexions et filiations de nature diverse qui, à terme, produit le social comme fait total. À cet effet, Mokaze Akam, dans *Le social contre le politique en Afrique noire*, note, suivant une optique à rebours de l'holisme durkheimien du social que le social « n'a pas une existence en tant que telle ; ce sont des individus qui, en permanence, créent des liens, des connexions, des réseaux, des associations qui s'assemblent et se désassemblent. C'est quand ces réseaux et associations se stabilisent que l'on observe l'émergence du social », (M. Akam, 2016, p. 29). Dans cet ouvrage il mobilise à des fins épistémologico-heuristiques quelques grands courants de pensée sociologique. Pour lui, Durkheim considère la société comme fait total ayant une constitution en soi et en tant que telle.

Comme on peut le constater, selon cette approche sociologique du social, celui-ci est le fruit d'une longue, patiente et progressive relation diversement tissée entre les hommes et ce, en vue sans nul doute d'un intérêt commun. Cette première esquisse sociologique du sens du social, qui a voulu "rendre à César ce qui est César" dans la mesure où c'est la sociologie qui est en quelque sorte, la discipline qui inaugure l'approche scientifique de la société, n'a pas vocation à s'y appesantir. Nous voulons à présent, dans le cadre philosophique dans lequel s'inscrit les enjeux de ce travail, aborder la question du social afin de justifier, à terme, l'utilité de l'absolutisme politique hobbesien, ici, sollicité pour le gouverner. Qu'est-ce que philosophiquement, le social pourrait-il signifier ? Dans l'optique philosophique, la théorie sociale, c'est-à-dire le discours sur la société, se pose en termes d'origine et de fondement ; ce que souligne Landry Aka Komenan. Selon lui, relativement à la société, « la philosophie s'est interrogée sur la socialité de l'homme, ce qui a conduit inéluctablement au problème de l'origine et du fondement de la société », (K. A. Landry, 2020, p. 55). À cette approche philosophique de la théorie sociale en termes d'origine et de fondement, deux discours furent élaborés, à savoir la théorie naturaliste et/ou contre la théorie artificialiste de la société. Dans l'économie des thèses controversées en raison de ces deux approches, l'on nous dit que,

les uns, avec à leur tête Aristote, répondent que toute communauté est naturelle. L'homme est naturellement un animal social et économique. Les autres, dans le sillage des Sophistes, affirment au contraire que la nature finit avec l'individu ; c'est la théorie artificialiste, qui dit que c'est par un acte volontaire, par convention que les hommes vivent en communauté, (K. A. Landry, 2020, p. 55).

En somme, selon l'angle philosophique, précisément en philosophie politique, la théorie sociale fut théoriquement à cheval sur deux approches : l'une naturaliste, l'autre artificialiste ou conventionaliste. De ces deux courants, la philosophie politique de Thomas Hobbes, qui nous

sert de cadre théorique d'approche de thématique dans notre recherche, se situe, ainsi qu'on l'aurait vu dans le courant artificialiste faisant de la société ou du social, la conséquence immédiate d'un état de nature empreint de violence et de conflit. Il va sans dire que le social, chez Thomas Hobbes est une institution sur la base d'un social invivable du politique afin de le gouverner aux fins de la paix et de la stabilité sociale.

Toutefois, cette conception philosophico-artificialiste du social qui résulte selon J. Beachler (1925, p. 29) « du sens chronologique » de l'« état de nature », mais qui en réalité, est effectivement constitutive de la structure ontologique de l'homme et partant de son ontique organisation sociale, continue en Afrique contemporaine, de se déployer suivant les modalités sur lesquelles il importe, à présent, de porter notre réflexion

2.2. De quelques figures du pathologique sociétal

L'efficacité de l'absolutisme hobbesien dans le contexte africain peut être évaluée à travers plusieurs prismes.

2.2.1 Centralisation et souveraineté : l'État léviathan face au désordre

Hobbes prône dans son absolutisme, une théorie du pouvoir politique fondée sur une exigence cardinale qui est la paix. *Le Léviathan* propose une justification rigoureuse d'un pouvoir centralisé et absolu, seul capable, selon lui, de préserver les hommes de leur nature belliqueuse et de maintenir l'ordre social. Hobbes rompt ainsi avec la tradition aristotélicienne de l'homme comme animal politique. Pour lui à l'état de nature, l'homme est mû par la peur, le désir et la méfiance. L'homme est un loup pour l'homme écrit-il en s'inspirant de Plaute. Puis il ajoute ceci « La condition naturelle de l'humanité est une guerre de chacun contre chacun » Thomas Hobbes, (1985, p.185). Face à cette guerre permanente, la solution réside dans un contrat social. Dans ce contrat, chaque individu accepte de renoncer à une partie de sa liberté au profit d'une autorité commune, souveraine, qui concentre le pouvoir et le rend indivisible. Le *Léviathan*, figure du souverain, n'est pas un tyran capricieux, mais le garant d'un ordre pacificateur, d'une société régie par la loi. Hobbes, (1985, p.370) affirme ainsi que « la souveraineté ne peut être divisée sans être détruite ». Encore, selon lui, « sans une puissance commune qui tienne tous les hommes en respect, ils sont dans cette condition qu'on appelle guerre » (1985, p.150). Cette centralisation du pouvoir a donc une fonction précise qui permet la mise en œuvre efficace des lois, l'unité de la décision, et la rapidité d'exécution des politiques. Elle évite les blocages institutionnels et les rivalités de compétences qui, selon Hobbes, minent les États faibles ou fragmentés.

Dans un contexte de guerre civile ou d'effondrement des institutions comme celui qu'il observe en Angleterre, seul un pouvoir fort, concentré, et légitime par contrat social, peut assurer la cohérence de la gouvernance. À ce titre, la pensée de Hobbes peut éclairer certaines situations contemporaines où les institutions sont fragiles ou inefficaces. Dans des États en crise, souvent marqués par des bureaucraties paralysées ou corrompues, la centralisation peut, représenter un levier de stabilisation. Elle permet de surmonter les lenteurs procédurales, d'unifier la stratégie politique, et de faire prévaloir l'intérêt commun. On retrouve ici l'intuition hobbesienne selon laquelle l'unité du commandement garantit la survie du corps politique. En somme, le modèle de centralisation du pouvoir proposé par Hobbes repose sur une anthropologie de la peur et une conception du pouvoir comme instrument de pacification. Il conserve aujourd'hui une portée heuristique dans l'analyse des régimes autoritaires ou des États fragiles.

2.2.2 Absolutisme et corruption dans l'ombre de l'autorité

Un pouvoir absolu sans contre-pouvoirs, peut être plus efficace pour lutter contre la corruption en imposant des sanctions sévères et en contrôlant étroitement les ressources publiques. Cependant, sans mécanismes de transparence et de responsabilité, ce même pouvoir peut être à contre-coups, une source de corruption. Comme le dirait (Montesquieu, (2011, p. 225) dans *De l'esprit des lois*, « la corruption des gouvernements commence presque toujours par celle des principes ».

L'un des arguments souvent avancés en faveur d'un pouvoir centralisé et absolu est son efficacité dans la lutte contre la corruption. En effet, une autorité concentrée, dégagée des lenteurs institutionnelles et des rivalités entre corps intermédiaires, peut imposer des sanctions exemplaires, rationaliser la gestion des ressources publiques et décourager les comportements déviants. Cette efficacité repose sur la verticalité du pouvoir, capable d'agir rapidement, sans être entravée par des procédures complexes ou des contre-pouvoirs pesants. C'est dans cette logique que certains régimes autoritaires modernes justifient leur intransigeance. Pour eux, l'ordre et la discipline prévalent sur les formes libérales de délibération. On retrouve ici, en filigrane, une certaine continuité avec Hobbes, pour qui le rôle du souverain est d'imposer la loi par la force si nécessaire, afin d'assurer la stabilité de l'État. Dans *Le Léviathan*, Hobbes, (1971, p.177) affirme que « les lois sans l'épée sont des mots sans force qui ne procurent aucune sécurité ». Ainsi, une autorité absolue pourrait, dans des contextes de corruption endémique, apparaître comme le remède à l'impunité généralisée. En imposant la peur de la sanction, elle crée un environnement dissuasif. Cette idée trouve un certain écho chez Machiavel, qui, dans *Le*

Prince, recommande au souverain d'user de rigueur pour maintenir l'ordre. Selon lui, il est plus sûr d'être craint que d'être aimé, si l'on doit manquer de l'un des deux.

2.2.3. L'absolutisme hobbesien comme fondement de la stabilité politique

Dans une société marquée par les conflits d'intérêts, les passions individuelles et les rivalités de pouvoir, la stabilité politique ne peut être fondée que sur une autorité centrale suffisamment forte pour neutraliser les forces de désagrégation. C'est cette conviction qui anime Thomas Hobbes dans son œuvre majeure, *Le Léviathan*. Observateur lucide des désordres civils de son époque, Hobbes défend une conception du pouvoir fondée sur la centralisation absolue de l'autorité entre les mains du souverain. Pour Hobbes, l'état de nature est un état de guerre latent, où chacun est conduit par le désir de se préserver et de dominer. Cette condition d'insécurité permanente ne peut être surmontée que par la mise en place d'un pouvoir souverain, issu d'un contrat social par lequel tous les individus transfèrent leur droit naturel à un tiers.

Dans le chapitre XXIX du *Léviathan*, Hobbes souligne en substance que c'est l'unité de la personne en une seule volonté qui fait l'État. La stabilité politique découle directement de cette unité, c'est-à-dire un seul pouvoir, une seule voix, une seule autorité, capable de faire respecter la loi sans partage ni négociation permanente. Hobbes refuse toute division du pouvoir qui mènerait à des conflits internes. « Si les pouvoirs sont divisés, ils s'annihilent » Thomas Hobbes, (1971, p.344.). Dans cette perspective, la répression des oppositions, loin d'être un abus, devient une nécessité structurelle. Un souverain ne peut tolérer des factions concurrentes, sans quoi l'unité du corps politique se dissout. Ainsi, la force est légitime lorsqu'elle vise à préserver la paix. Loin de confondre autorité et violence arbitraire, Hobbes voit dans l'autorité absolue la seule réponse rationnelle à la fragmentation des intérêts. Ce réalisme politique distingue Hobbes d'autres penseurs plus idéalistes. Là où Locke ou Rousseau fonde la légitimité sur le consentement actif ou la volonté générale, Hobbes établit la priorité de la sécurité sur la liberté. Selon lui avant toute chose, les hommes désirent la sécurité. La stabilité politique n'est donc pas d'abord une affaire de participation démocratique, mais de neutralisation des conflits. C'est dans cette neutralisation que l'absolutisme prend son sens. En effet, un pouvoir sans partage garantit la paix en amont, en évitant que les conflits surgissent. Certes, cette paix est imposée mais elle est fondée sur un choix rationnel des individus qui acceptent de se soumettre à une autorité afin d'éviter la mort violente et le chaos. Il ne s'agit pas d'une soumission aveugle, mais d'un calcul politique visant à préserver la vie et la tranquillité. C'est pourquoi la stabilité instaurée par le Léviathan n'est pas une simple domination, mais une forme d'ordre

bénéfique à tous. Le souverain, garant du contrat social, n'agit pas pour son intérêt personnel mais pour maintenir l'unité du corps politique. « Le souverain est l'âme artificielle de cet homme artificiel qu'est l'État » Thomas Hobbes, (1971, p.14)

En somme, dans une perspective hobbesienne, la stabilité politique ne peut être qu'autoritaire. Non parce qu'elle nie les droits des individus, mais parce qu'elle les protège par une structure de pouvoir cohérente, unifiée et incontestable. L'absolutisme n'est pas un excès de pouvoir, mais l'instrument rationnel de la paix civile, sans laquelle aucune société ne peut prospérer.

3. L'absolutisme hobbesien comme actualisation de la souveraineté totale : prolégomènes à une gouvernance efficace du social en vue de la paix et la stabilité en Afrique

Dans un contexte postcolonial africain marqué par une instabilité politique chronique, une gouvernance vacillante et des crises institutionnelles récurrentes, la pensée politique de Thomas Hobbes peut retrouver une pertinence inattendue pour évoquer la perspective de son actualisation. Dans son absolutisme étatique, Hobbes propose une forme de souveraineté totale qui vise à prévenir l'anarchie et à instaurer un ordre politique stable. Cette conception radicale du pouvoir d'État, fondée sur la nécessité de mettre fin à l'état de nature symptomatique de guerre incessante ou permanente de tous contre tous, peut être relue comme un cadre théorique fécond pour repenser la gouvernance en Afrique, où l'effritement de l'autorité étatique est souvent à l'origine des conflits armés, des coups d'État et de la fragmentation sociale à relent ethno-ciste, ces sortes de pathologies politiques.

3.1. De l'absolutisme hobbesien comme renforcement du pouvoir d'État : solution aux pathologies politiques en Afrique

La crise de l'autorité politique dans de nombreux États africains s'illustre par la faiblesse des institutions, l'instabilité des régimes, la prolifération de milices ou groupes armés et l'inefficacité de l'appareil étatique. C'est ce que nous appelions à juste titre, les « pathologies politiques » Ces dernières peuvent être interprétées comme les symptômes d'un retour à une forme moderne d'état de nature où la violence et l'insécurité règnent en l'absence d'un pouvoir central fort et légitime.

L'absolutisme hobbesien, dans une logique de centralisation et de concentration du pouvoir entre les mains d'un Souverain incontesté, offre une alternative théorique permettant de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer l'État. En plaçant l'autorité au-dessus des intérêts

particuliers et en exigeant une obéissance sans partage, Hobbes entend instaurer une paix civile durable. Une telle orientation peut inspirer une réforme des systèmes politiques africains dans le sens d'un renforcement de la souveraineté étatique totale, et d'une lutte contre les fragmentations ethno-régionalistes ou partisanses qui ruinent l'unité nationale.

3.2. De la souveraineté totale comme gage de gouvernance orientée vers la paix et la stabilité sociale

Chez Hobbes, la paix civile n'est possible que si le pouvoir du souverain est absolu, c'est-à-dire non sujet à contestation ou partage. C'est pourquoi, selon Michel Malherbe, (2000, p.133) ;

comme il n'y a de garantie véritable que celle qui a la puissance de la réalité, que soit établi un pouvoir assez fort pour imposer ; par crainte ou violence, le respect universel des conventions. Les conventions sans l'épée ne sont que des mots ; et n'ont aucune force pour apporter la sécurité aux hommes. (...) La validité des conventions ne commence qu'avec la constitution d'un pouvoir civil suffisant pour forcer les hommes à les observer.

Toutefois, ladite souveraineté totale n'est pas en soi, un caprice autoritaire mais, dans l'ordre des fins, une condition nécessaire à la sécurité collective. Transposée au contexte africain, cette idée implique la mise en place de régimes suffisamment puissants pour imposer et maintenir l'ordre, tout en incarnant l'intérêt général.

Une gouvernance fondée sur cette souveraineté totale ne saurait cependant être une dictature brute ; elle doit reposer sur un contrat social où les citoyens, en cédant une partie de leurs libertés individuelles, gagnent en protection, en sécurité et en stabilité. Dans cette perspective, la stabilité sociale découle d'une autorité souveraine capable de canaliser les conflits, d'arbitrer les différends et d'assurer l'intégrité territoriale. Ainsi comprise, la souveraineté absolue devient un instrument au service de la paix et de la construction d'institutions solides, plutôt qu'une simple répression du pluralisme politique.

Par ailleurs, La sociologie politique africaine révèle des dynamiques où le jeu politique est profondément structuré par des logiques d'allégeance communautaire. Dans ce contexte, les conflits ne sont pas seulement idéologiques mais aussi identitaires, historiques et souvent ethniques. Jean-François Bayart, (2006, p.514) parle d'une « extraversion du politique » où les acteurs puisent dans les ressources de l'État au bénéfice de réseaux clientélistes ancrés dans des affiliations ethno-régionales. Ainsi, les États africains postcoloniaux deviennent souvent des arènes de compétition pour l'appropriation du pouvoir et des ressources, où les intérêts poli-

tiques sont surdéterminés par des appartenances primordiales. Le pluralisme institutionnel co-existe avec un particularisme communautaire, accentuant les risques de conflits intergroupes. La souveraineté absolue, dans ce contexte, peut fonctionner comme un mécanisme de neutralisation de ces logiques centrifuges, en créant une autorité unique, arbitre au-dessus des groupes.

En plus, le Léviathan hobbesien apparaît ici comme une réponse légitime à l'état de nature qui caractérise plusieurs systèmes politiques africains marqués par l'instabilité, la défiance institutionnelle et la fragmentation sociale. Le philosophe Achille Mbembe, (2000, p.320), note que l'État africain contemporain est souvent perçu comme un pouvoir spectral, à la fois omniprésent et impuissant, sans véritable capacité de médiation sociale. Dans une telle configuration, l'absence d'une autorité souveraine forte laisse la place à des logiques de fragmentation, de violence, et de reproduction de l'instabilité. Le retour à une forme d'absolutisme éclairé, dans une lecture hobbesienne contextualisée, permettrait de refonder le contrat social, en imposant une paix civile garantie par la contrainte légitime. Encore, les séparations anthro-ethniques, souvent issues du découpage colonial arbitraire des territoires, ont produit des États sans homogénéité culturelle ou historique. Le politologue Mahmood Mamdani, (1996, p. 3), explique que « le colonialisme a institué une bifurcation entre citoyens urbains et sujets ruraux », instaurant ainsi une structure duale de gouvernance fondée sur des identités ethniques rigides.

Cette ethnicisation de la politique se poursuit après les indépendances, minant toute possibilité de construire un imaginaire national partagé. L'absolutisme souverain peut alors fonctionner comme un outil de neutralisation des particularismes, à condition qu'il ne soit pas accaparé par un groupe ou une ethnie dominante. Par ailleurs, le risque d'un absolutisme dégénérant en tyrannie ou en autoritarisme ethnique est bien réel. Cependant, Hobbes ne défend pas une dictature arbitraire, mais une autorité issue d'un contrat rationnel, fondée sur le désir de sécurité. Dans l'Afrique contemporaine, où la société civile est souvent faible et les institutions fragmentées, la reconstruction d'un centre souverain fort est une condition de la paix. Mais cette souveraineté totale doit être inclusive, neutre, et capable d'imposer une norme commune au-delà des appartenances ethniques. L'absolutisme, dans ce cas, devient un instrument de stabilisation et de pacification, et non un régime autoritaire légitimant la violence d'État. Claude Ake, dans jp) *Democracy and Development in Africa* montre en substance que les systèmes politiques en Afrique échouent souvent à produire de la stabilité précisément à cause de leur faiblesse institutionnelle.

Conclusion

En repensant la souveraineté à l'aune de l'absolutisme hobbesien, il est théoriquement possible d'envisager une refondation du politique en Afrique sur des bases plus solides. Une fois la refondation politique réalisée, l'autorité de l'État ne serait plus perçue comme une menace de la liberté, mais comme le socle indispensable d'une coexistence pacifique et d'un développement durable. Toutefois, il ne s'agit nullement de promouvoir un autoritarisme sans limites, mais de reconnaître que, sans un pouvoir central fort, légitime et respecté, toute tentative de gouvernance démocratique est vouée à l'échec, prisonnière des conflits endémiques et des logiques de fragmentation. En définitive, la philosophie politique de Hobbes offre des outils conceptuels non moins importants pour penser une gouvernance centrée sur la stabilité, la paix et la reconstruction institutionnelle des États. Loin d'être obsolète, sa théorie de la souveraineté absolue peut nourrir une réflexion contemporaine sur les conditions d'un ordre politique viable en Afrique. Ce détour théorique par Hobbes invite donc à revaloriser le rôle structurant de l'État dans la quête d'une paix durable dans des sociétés africaines où l'autorité publique peine encore à s'imposer comme garante de l'intérêt général. L'actualité de la pensée de Hobbes dans le contexte africain contemporain réside moins dans une volonté de restaurer une autorité archaïque que dans la mise en évidence d'un besoin fondamental : celui d'un État fort, rationnel, souverain, capable de garantir la paix et la stabilité sociale. Loin d'être une apologie de la tyrannie, l'absolutisme hobbesien peut être lu comme une philosophie du nécessaire, une réponse à l'angoisse politique née du chaos récurrent dans un espace politique gangrené par l'ethnicité sous toutes ses formes sociologiques. C'est que dans les contextes où les structures étatiques sont contestées ou fragiles, où la légitimité du pouvoir est minée par les divisions internes, Hobbes rappelle que la liberté ne peut exister sans ordre, et que l'ordre ne peut naître sans autorité. Il reste à penser, à l'aune des défis africains, une souveraineté qui soit à la fois forte, légitime et soucieuse du bien commun, une souveraineté non pas absolue par caprice, mais absolue par nécessité adossée à une finalité politique légitime.

Références bibliographiques

Komenan Aka Landry, 2020, *Les limites du rationalisme scientifique en matière politique. Essai de philosophie politique*, Abidjan, Neb.

Matoze Akam, 2016, *Le social contre le politique en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan.

L. Foisneau et D. Thouard, 2005, *Kant et Hobbes de la violence à la politique*, Paris Vrin.

Ki-Zerbo, Joseph, 2003, *À quand l'Afrique ?*, Paris, Éditions de l'Aube.

MICHEL Malherbe, 2000, *Hobbes* ; Paris, Vrin.

Thomas Hobbes, *Le Léviathan*, trad. G. Mairet, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 2000.

Mbembe, Achille, 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala.

Mamdani Mahmood, 1996, *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*. Princeton, NJ : Princeton University Press.

Beachler Jean, 1985, *Démocraties*, Paris, Calmann-Levy.

Biaka Zasseli Ignace, 1982, *La démocratie comme pratique et comme mystique depuis Rousseau*, Thèse de Doctorat 3e cycle.

Hountondji, Paulin. *Sur la philosophie africaine*, Paris, Maspero, 1977.